VSI (Volontariat de solidarité internationale)

En contrat de 1 à 2 ans (renouvelable jusqu'à 6 ans) avec les ONG et les associations agréées https://www.fonjep.org/solidarite-internationale/volontariat-de-solidarite-internationale, vous participez à des actions d'éducation, de santé ou autres coopérations humanitaires dans les pays en voie de développement. L'indemnité est de 100€ minimum, hors prise en charge du transport, du logement et de la nourriture et vous bénéficiez de la couverture sociale et des frais de voyages. Certaines aides de fin de missions peuvent être attribuées aux volontaires. Vous pouvez trouver des missions sur le site de France volontaires : www.france-volontaires.org

https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F11444

France Volontaires:
6, rue Truillot
CS 10010 94203 - Ivry sur Seine
https://france-volontaires.org/